

LE FUTUR CADRE FINANCIER PLURIANNUEL DE L'UNION EUROPEENNE 2021-2027

C'est fait ! Le Parlement européen vient d'adopter en session plénière le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 (budget européen) d'un montant avoisinant les 1100 milliards € d'euros. L'évolution majeure de ce CFP repose sur l'utilisation des fonds dans le respect des principes régissant l'état de droit et de la démocratie dans toute l'Europe.

En parallèle, le conseil européen (chefs d'Etat et de Gouvernement) a également adopté un plan de relance dont l'instrument s'intitule *Next generation EU* et dont le montant s'élève à 750 milliards d'euros.

Pour la période 2021-2027, le budget de l'Union Européenne s'élève à 1850 milliards d'euros.

FEDER, quelles orientations pour le Grand Est ?

Quels sont les objectifs fixés par l'Europe ?

4 objectifs stratégiques ont été retenus.

A- Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise.

Quelles sont les 3 objectifs spécifiques (OS) à remplir pour atteindre l'objectif ?

Il s'agira de répondre aux objectifs :

- OS Recherche & innovation ;
- OS Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- OS Renforcer la croissance et la compétitivité des PME.

46 % du montant total des crédits FEDER devront être alloués à cet objectif !

Quels peuvent être les projets cofinancés ?

Quelques exemples de projets cofinancés : développement numérique de l'action publique, espaces publics numériques et promotion du télétravail, éducation, formation, culture, tourisme, etc.

B- Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Quelles sont les objectifs spécifiques à remplir pour atteindre cet objectif ?

Il s'agira d'atteindre :

- OS Efficacité énergétique ;
- OS Energies renouvelables ;
- OS Changement climatique ;
- OS Economie circulaire ;
- OS Biodiversité, infrastructures vertes et pollution.

34 % du montant total des crédits FEDER devront être alloués à cet objectif !

Quels peuvent être les projets cofinancés ?

- Les projets portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments ;

- Les projets portant sur les installations de production d'EnR/R, réseaux de chaleur et de froid ;
- Les projets portant sur la connaissance du changement climatique ;
- Les projets portant sur l'économie circulaire (valorisation, gestion) ;
- Les projets portant sur la connaissance de la biodiversité, réduire la pollution ;

C- Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie

Quelles sont les objectifs spécifiques à remplir pour atteindre cet objectif ?

- OS Accès aux soins de santé et résilience des systèmes de santé ;
- OS Culture et tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

Cet objectif est également compris dans le fonds FSE + dont la gestion relève en majorité de l'Etat. Les lignes de partage avec la Région, autorité de gestion, restent à définir.

7,2 % du montant total des crédits FEDER devront être alloués à cet objectif !

Quels peuvent être les projets cofinancés dans le volet FEDER de l'objectif ?

Il s'agira principalement des projets portant sur les structures de santé de proximité, actions innovantes d'accès aux soins, alternatives innovantes en termes de solutions d'hébergement adaptées aux seniors.

Mais également des projets portant sur la préservation, la restauration, la modernisation et l'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine.

D- S'appuyer sur des collectivités engagées et soutenir les territoires

Quelles est l'objectif spécifique à remplir pour atteindre cet objectif ?

- OS Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré dans les zones urbaines ;

- OS Soutien à l'espace interrégional du Massif des Vosges.

Quels peuvent être les projets cofinancés ?

- Les projets relatifs à l'urbanisme durable ;
- Les projets relatifs aux équipements et infrastructures de proximité ;
- Les projets liés à l'intermodalité ;
- Les projets de valorisation des productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif ainsi que son offre touristique ;
- La mise en réseau des entreprises, équipements spécifiques, friches.

9,3 % du montant total des crédits FEDER devront être alloués à cet objectif !

FEADER, quelles orientations pour le Grand Est ?

Concernant les objectifs stratégiques en matière de développement rural pour le Grand Est, le législateur européen a décidé de prolonger via une transition de deux ans le programme de développement rural (PDR) actuellement en vigueur. Ainsi, les plans stratégiques nationaux couvriront de 2023 à 2027.

Les PDR devront faire l'objet d'une modification afin d'y inclure et de programmer les fonds supplémentaires 2021-2022 ainsi que les fonds de l'instrument de relance.

Un détail des mesures décidées vous sera ultérieurement communiqué. Pour rappel, les objectifs de la stratégie Europe 2020 (2014-2020/2022) en matière de développement rural continue à s'appliquer.

Quelles sont les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de développement rural ?

Les objectifs de la stratégie Europe 2020 consistent à :

- favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
- garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation.

Quelles sont les 6 priorités en faveur du développement rural ?

Découle de cette stratégie Europe 2020, 6 priorités pour le développement rural :

- 1- Renforcer le transfert de connaissances relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales.
- 2- Accroître la compétitivité de tous les types d'agriculture et améliorer la viabilité des exploitations agricoles.
- 3- Promouvoir l'organisation des chaînes alimentaires et la gestion des risques dans l'agriculture.
- 4- Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture.
- 5- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricoles, agroalimentaire et forestier.
- 6- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Le PDR Lorraine est consultable à l'adresse suivante : http://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2020/07/Programme_2014FR06RDRP041_10_1_consolidated_with_2014FR06RDNF001_9_1_fr.pdf

Le plan de relance européen *Next Generation EU*

Quel est l'objectif du plan de relance européen ?

L'objectif premier du plan de relance européen (PRE) est de lutter contre les conséquences notamment économiques de la crise sanitaire liée au covid-19.

Le projet de relance européen devra ainsi financer des programmes nationaux (définis en concertation avec la commission européenne) sous forme de subvention (390 milliards €) et de prêts (360 milliards €).

Quel montant pour la France ?

La France recevra une enveloppe de 40 milliards environ qui permettra d'abonder le plan de relance national « France Relance » dont le montant s'élève à 100 milliards € et qui devra financer 70 mesures réparties en 3 piliers :

- compétitivité et innovation ;
- transition écologique ;
- cohésion sociale et territoriale.

Et nos voisins allemands ?

L'Allemagne a présenté son programme national de relance qui a pour objectifs de stimuler l'offre et la demande, de moderniser son économie, pour un montant de 130 milliards d'euros.